

# CFA de l'ESCC

## ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES



Sylvie Bouet

Référente handicap  
Tel : 02 37 34 61 56  
Mail : sylvie.bouet@escchartres.fr

Organisme certificateur



2 avenue Béthouart  
28000 Chartres  
Tél : 02 37 34 61 56  
alternance@escchartres.fr  
<https://escchartres.fr/>



# Bachelor Immobilier Gestion Locative et Syndic

Le bachelor Immobilier Gestion Locative et Syndic permet de valider le titre professionnel Responsable d'Affaires en Immobilier qui est un titre professionnel inscrit au RNCP reconnu par l'état niveau bac + 3 (niveau 6 européen).



## DURÉE

La formation a une durée de 1 an.

## PREREQUIS

Pour accéder au bachelor Immobilier Gestion Locative et Syndic il faut être titulaire d'un bac + 2.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une posture professionnelle
- Exercer le métier de gestionnaire de biens ou syndic de copropriété
- Acquérir des réflexes de cadre pour pouvoir prendre des initiatives

## TARIF

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise qui vous accueillera. Pour information le coût contrat moyen pour cette formation est de 9 566 € mais la formation est gratuite pour l'apprenti.



## COMMENT INTEGRER LE BACHELOR AU CFA DE L'ESCC



- Se préinscrire sur le site internet (onglet apprentissage – préinscription)
  - Participer à une réunion d'informations collective
  - Avoir un entretien individuel avec la chargée de recrutement
  - Trouver une entreprise qui vous accueillera pendant 1 an en contrat d'apprentissage
- Le candidat ayant effectué sa pré-inscription est contacté par le chargé de recrutement dans un délai de 15 jours.



## CONTENU DE LA FORMATION, VOLUME HORAIRE ANNUEL ET MODALITES D'EVALUATION A L'EXAMEN

	Matières	Volume horaire annuel	Type d'épreuve période 1	Type d'épreuve période 2
UE A. Techniques professionnelles	Environnement économique et juridique de l'immobilier	92	Epreuve terminale* écrite de 2 heures + 1 contrôle en cours de formation*	Epreuve terminale écrite de 2 heures + 1 contrôle en cours de formation
	Gestion immobilière et syndic	20	Epreuve terminale écrite de 2 heures	
	Techniques du bâtiment	32	Epreuve terminale écrite de 1,5 heures	
	Gestion de copropriété	24		Epreuve terminale écrite de 2 heures
	Gestion locative	24		Epreuve terminale écrite de 2 heures
	Financement et fiscalité	64	Epreuve terminale écrite de 2,5 heures	Epreuve terminale écrite de 2,5 heures
	Législation et gestion des ressources humaines	24		Epreuve terminale écrite de 2 heures
	Techniques de vente	24	Epreuve terminale écrite de 1,5 heures	
UE B. Langue vivante	Anglais	48	Epreuve terminale écrite de 1,5 heure + 1 épreuve en cours de formation écrite + Epreuve terminale orale de 20 minutes	Epreuve terminale écrite de 1,5 heure + 1 épreuve en cours de formation écrite + Epreuve terminale orale de 20 minutes
UE C. Gestion de l'information et de la relation	Communication et Management	24		Epreuve terminale écrite de 1,5 heure
	Gestion financière et culture entrepreneuriale	44	Epreuve terminale de 2 heures	1 épreuve en cours de formation orale : 30 minutes en groupe
	Droit	36	Epreuve terminale écrite de 1,5 heure	Epreuve terminale écrite de 1,5 heure
	Réseaux sociaux	12	1 épreuve en cours de formation orale : 15/20 minutes	
	Diagnostic analytique et commercial	16	Epreuve terminale de 2 heures	
UE D Pratiques professionnelles	Conduite de projets	36	Epreuve terminale orale de 30 minutes	Epreuve terminale orale de 30 minutes
	Simulation professionnelle	16	Epreuve terminale orale de 30 minutes	Epreuve terminale orale de 30 minutes

\*Epreuve terminale : l'épreuve est nationale et se déroule à la fin du semestre à une date fixée par ECORIS  
\*Contrôle en cours de formation : l'épreuve est organisée par le formateur au cours du semestre

### Validation du titre

Le titre est obtenu lorsque le candidat répond aux conditions suivantes :  
Les moyennes pondérées :

- Techniques professionnelles, UE A ≥ 10 (soit 240 points)
- Langue Vivante, UE B ≥ 8 (soit 48 points)
- Gestion de l'information et de la relation, UE C ≥ 8 (soit 80 points)
- Conduite de projet, UE D ≥ 10 (soit 200 points)
- Moyenne générale de l'année ≥ 10 (soit 600 points)

Aucune épreuve de rattrapage n'est organisée. Néanmoins, toute note acquise est valable pour une durée de 5 ans. Un candidat ayant échoué à une session pourra repasser les épreuves de son choix (si la note obtenue précédemment est inférieure à 10) à une ou plusieurs sessions ultérieures pendant 5 ans. Toute nouvelle note se substituera définitivement à la note précédemment obtenue et la validation de son diplôme sera étudiée sur la base du référentiel en cours.

### PEDAGOGIE



- Formation alternée entre CFA et entreprise (2 jour /3 jours)
- Une salle dédiée à chaque formation
- Une salle informatique réservée uniquement aux alternants
- Un formateur référent pour un meilleur suivi pédagogique
- Des relations planifiées entre le CFA et l'entreprise (visites, réunion de maître d'apprentissage, appels téléphoniques)
- Un outil de suivi pédagogique individualisé
- Un accès au drive personnalisé
- Des évaluations régulières (formatives et sommative) et un conseil de section par semestre avec remise de bulletin

### PROFIL DU CANDIDAT

Bon relationnel, aimant la communication et ayant le sens du service client. Avoir un esprit d'équipe et être dynamique.



### LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT

- Syndic de copropriétés
- Cabinet de gestion locative
- Organismes de logements sociaux



### LES FONCTIONS EN ENTREPRISE

- Responsable syndic
- Gestionnaire de biens
- Gestionnaire locatif copropriétés



### LES POURSUITES D'ETUDES

- MBA Management et stratégie patrimoine financier et immobilier
- Mastère Manager des Opérations de Promotion et d'Aménagement
- Mastère Professionnel en Gestion de Patrimoine
- Mastère Professionnel en Management Immobilier



### CONTACT

Stéphanie BENOIST

Chargée de recrutement  
Fixe : 02 37 34 61 56  
Portable : 06 41 23 10 25  
Mail : [alternance@escchartres.fr](mailto:alternance@escchartres.fr)

